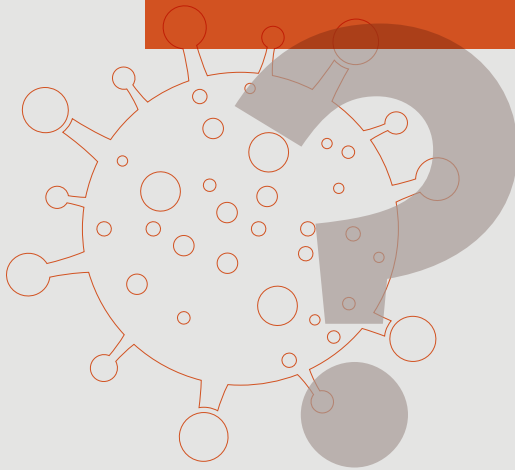


# COVID-19

# Organisation des missions

**SITUATION AU 13 MARS 2020**

L'ensemble de ces consignes peut être complété  
en fonction de l'évolution des recommandations  
du gouvernement



---

**Retrouvez-nous sur :**  
[justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr)

# UEAJ

## ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

Assurer un contact téléphonique avec les mineurs et représentants légaux

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Toute activité

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Toute activité

En cas de suspension d'activité, la direction territoriale doit organiser la prise en charge d'un mineur qui en ferait la demande après évaluation de l'urgence de la situation

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Les professionnels restent à disposition de leur hiérarchie qui peut les solliciter pour assurer le maintien de l'ensemble des missions essentielles, notamment l'hébergement

# UEMO

## ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

Assurer une permanence physique et téléphonique sur site  
Assurer un contact téléphonique avec les mineurs et  
représentants légaux  
Intervention en quartiers mineurs : voir dispositions QM -  
EPM

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Toute activité

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Toute activité

En cas de suspension d'activité, la direction territoriale doit  
organiser la prise en charge du mineur après évaluation  
de l'urgence de sa situation à soumettre à validation du  
magistrat

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Les professionnels restent à disposition de leur hiérarchie  
qui peut les solliciter pour assurer le maintien de l'ensemble  
des missions essentielles, notamment l'hébergement

# PEAT / SEAT / UEAT

## ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

Maintien d'une permanence d'orientation éducative auprès des tribunaux pour enfants et pour les situations d'accueil d'urgence ainsi qu'en cas de réquisition de mandat de dépôt

Accompagnement vers les lieux de placement

Présence aux audiences si requises par le magistrat

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

RRSE sur COPJ à déterminer en accord avec les magistrats

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Néant

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Les professionnels restent à disposition de leur hiérarchie qui peut les solliciter pour assurer le maintien de l'ensemble des missions essentielles, notamment l'hébergement

# EPM / QM

## ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

Garantir une permanence éducative en détention en lien avec les autorités pénitentiaires

Assurer le maintien du lien entre le mineur et sa famille

Maintenir le rôle de la PJJ dans la phase d'accueil, la préparation à la sortie de détention, le placement en quartier disciplinaire et en confinement

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Activités socio-éducatives collectives en lien avec les autorités pénitentiaires

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Néant

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Assurer l'accueil des arrivants (repérage des personnes à risque suicidaire dans ce contexte spécifique)

Prévoir une mesure de placement pour les mineurs sortants et sans solution familiale, notamment pour les jeunes malades

Être particulièrement vigilant à la prévention du suicide (du fait de l'isolement accru des mineurs)

Les professionnels restent à disposition de leur hiérarchie qui peut les solliciter pour assurer le maintien de l'ensemble des missions essentielles, notamment l'hébergement

# UEHD

## ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

Suivi éducatif des mineurs sur leur lieu d'hébergement

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Toute activité collective

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Toute activité collective

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Familles d'accueil :

Le maintien en placement au sein de la famille d'accueil doit se faire avec son accord express. Une vigilance particulière sera apportée aux personnes fragiles présentes dans l'environnement familial. Dans ce cas, une réorientation du mineur malade sera organisée vers un autre dispositif.

# UEHD-R

## ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

L'ensemble des missions est assuré

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Hébergement collectif  
Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Familles d'accueil : voir UEHD

# UEHC

## ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

L'ensemble des missions est assuré

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Familles d'accueil : voir UEHD

Pour organiser le confinement de mineurs malades, vous pourrez libérer des places d'hébergement en organisant des retours à domicile ou des placements en diversifié lorsque cela est juridiquement possible.



# CER

## ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

L'ensemble des missions est assuré

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Pour organiser le confinement de mineurs malades, vous pourrez libérer des places d'hébergement en organisant des retours à domicile ou des placements en diversifié lorsque cela est juridiquement possible.

En fonction de la situation locale, il appartient aux responsables des CER de décider du maintien ou de la suspension des sessions non encore débutées en lien avec la juridiction.

# CEF

## ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR

L'ensemble des missions est assuré

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE RÉDUITES

Néant

## ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SUSPENDUES (HORS ACTIVITÉS ESSENTIELLES À MAINTENIR)

Activités collectives à l'extérieur de l'établissement

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Pour organiser le confinement de mineurs malades, vous pourrez libérer des places d'hébergement en organisant des retours à domicile ou des placements en diversifié lorsque cela est juridiquement possible.

L'accueil des mineurs en CEF n'est pas mutualisable avec d'autres types de placement (contrôle judiciaire, SME).

COVID-19

## FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer  
sans se serrer la main,  
éviter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)